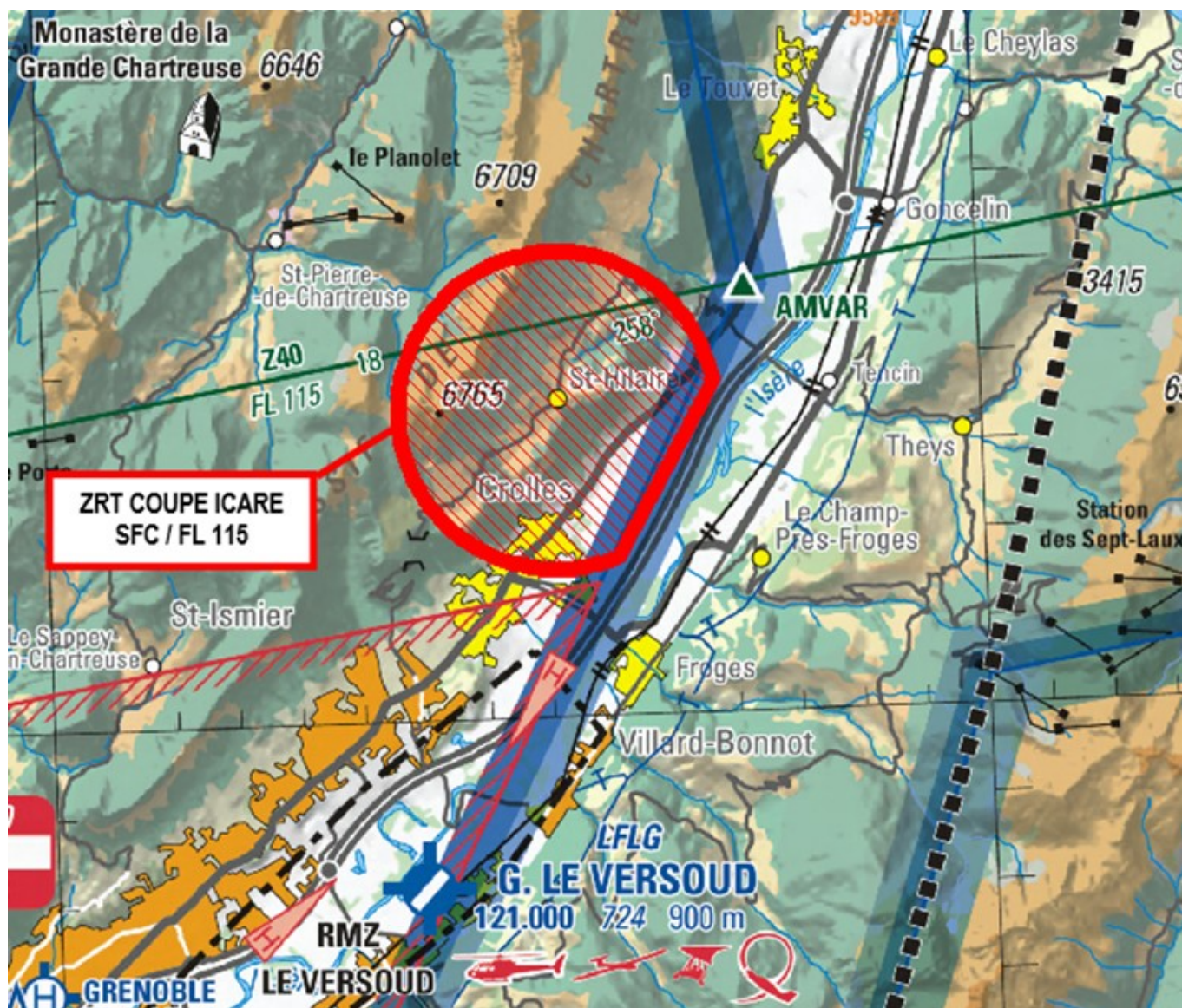


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) dans le cadre de la manifestation aérienne "Coupe Icare 2026 " dans la région de Grenoble (38)

En vigueur : Du jeudi 17 septembre au dimanche 20 septembre 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ZRT COUPE ICARE



Extrait carte 1/250 000 Lyon SIA - Ed1-2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec présentation de PUL, ULM, avions, parachutages, montgolfières, hélicoptères et aéromodélisme

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT « COUPE ICARE » - Du 17 septembre 2026 au 20 septembre 2026 de 0500 à 1749 - <i>activable de : 0500 - SS</i>
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : - LE VERSOUD TWR : 121,000 MHz - LYON INFO : 135,530 MHz
GESTIONNAIRES
Directeur des vols
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols ; - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après coordination préalable avec le directeur des vols ; - les aéronefs visiteurs ne participant pas à la manifestation, pénétration possible suivant les consignes de la direction des vols.
SERVICES RENDUS
Service d'information de vol et d'alerte
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZRT « Coupe ICARE » LIMITES LATÉRALES 45°18'33" N, 005°55'49" E 45°16'52" N, 005°54'33" E Arc horaire de 1,8 NM de rayon centré sur 45°18'25" N, 005°53'16" E (Cercle de 1.8 NM de rayon tronqué au niveau de l'autoroute A41) 45°18'33" N, 005°55'49" E LIMITES VERTICALES SFC / FL 115
ORGANISMES A CONTACTER
Directeur des vols : 06.80.48.47.96